



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

VENDREDI 10 Juillet 2020

à 8 H 30

Salle Brummel - 4, rue Brummel à Luc-sur-Mer

En séance publique (le nombre de participants autorisés à assister à la séance sera limité à 20 personnes, à distance respectueuse les uns des autres)

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal du 06 juillet 2020
- 2/ Compte-rendu des décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)
- 3/ Compte-rendu de l'activité des conseillers communautaires (article L 5211-39 alinéa 2 du CGCT)
- 4/ ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020
 - 4-01 Election des 7 délégués du Conseil municipal et de leurs 4 suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Affiché le 2 Juillet 2020

Le Maire
Philippe CHANU

